

Une médiathèque pour la francophonie

Une ébauche de projet collectif, afin que nos images demeurent vivantes

L'État des lieux

Depuis l'invention du cinéma, l'Acadie a servi d'inspiration à plusieurs cinéastes. Au début, c'était le lieu ou la légende qui intéressait. On n'a qu'à penser à l'histoire d'Évangéline, fictive héroïne acadienne qui a inspiré plus d'un cinéaste. On voyait donc des films réalisés sur nous, faits par ceux qui nous observaient. Puis un jour, des organismes de productions s'établissent chez nous, d'abord la télévision de la Société Radio-Canada puis un bureau de l'Office national du film du Canada prennent pignon sur rue à Moncton. Ces institutions, à des degrés divers donnaient aux Acadiens l'occasion de réaliser des films sur leurs histoires : des documentaires, des dramatiques et même les films d'animation.

Si les débuts furent marqués par les organismes fédéraux, dans les années 1980, les producteurs privés commencèrent à produire des œuvres dites «indépendantes» mais bénéficiant d'un soutien financier public. Le 7^e art commençait à prendre de l'expansion et aujourd'hui, la majorité des productions audiovisuelles en Acadie sont l'œuvre de ces producteurs indépendants. Tout cela ne s'est pas bâti facilement, et la petite histoire de cette évolution mériterait une recherche et éventuellement même une publication.

Cela pourrait d'ailleurs être une des responsabilités d'une éventuelle médiathèque et ce document se veut une première réflexion sur le pourquoi et de façon sommaire, le comment de la mise en place d'un tel organisme. Bien que l'initiative de ce projet revient aux créateurs de ce cinéma (par l'entremise du secteur arts médiatiques de l'AAAPNB et du Front des réalisateurs indépendants) la préoccupation de sauvegarde et archivage des films surgit aussi régulièrement chez le grand public. Lors des premières de films, on entend souvent des commentaires sur l'importance de réaliser des films sur nous et notre histoire pour ne pas oublier, pour que nos histoires demeurent dans l'imaginaire de la population. Et souvent on se félicite que nos gouvernements investissent dans cette industrie qui nous donne beaucoup de fierté.

Depuis quelques temps, on entend de plus en plus de personnes se poser des questions sur la *pérennité* des œuvres produites. Certaines de ces œuvres sont difficilement accessibles, parfois elles sont dans de piètres conditions quand elles ne sont pas complètement disparues. Par exemple le tout premier film indépendant acadien *C'est nice de parler les deux manières* réalisé par le regretté cinéaste Denis Godin a échappé à la destruction *in extremis*. Et il aurait besoin d'être mis sur un support médiatique assurant sa survie et permettant de le partager avec le public. Pour les documents contemporains, les producteurs indépendants n'ont pas nécessairement les ressources pour préserver leurs œuvres. Quand l'œuvre n'est plus rentable mais qu'elle continue à encourir des frais d'entreposage, il est parfois tentant de s'en débarrasser. Et quand elles sont entreposées, elles ne sont pas nécessairement conservées dans des conditions idéales. Avec les transformations technologiques où les supports changent rapidement, qu'advient-il des œuvres originales, datant même seulement de cinq ans ou dix ans?

Au niveau *conservation*, nous sommes si peu organisés que nous ne possédons même pas une liste complète des œuvres produites en Acadie et dans la francophonie canadienne. L'Office national du film a son catalogue mais certaines œuvres comme *Y'a du bois dans ma cours* produit en 1977, n'est plus au catalogue ni accessible au public. Par ailleurs, le Centre d'études acadiennes a un catalogue des œuvres produites en Acadie et sur l'Acadie jusqu'en 1994. En Ontario français, le cinéaste Jean Marc Larivière a monté un répertoire complet des œuvres qui y ont été produites, mais c'est une initiative personnelle et le maintien, l'accessibilité et la diffusion de ce répertoire dépendent entièrement de sa bonne volonté. Pour l'Ouest canadien, s'il existe un répertoire, il ne nous est pas connu.

Comment s'assurer de la pérennité des œuvres du monde des arts médiatiques de la Francophonie canadienne?

On se rend compte que le problème de conservation de nos œuvres touche surtout celles produites à l'extérieur des organismes gouvernementaux comme l'Office national du film et la Société Radio-Canada. C'est pourquoi l'idée d'une médiathèque comme organisme fait son chemin déjà depuis quelque temps. Ce matériel audiovisuel précieux, tant du point de vue artistique que historique et anthropologique doit être protégé de l'oubli. La médiathèque pourrait donc assurer la collecte des œuvres, leur catalogage et leur mise en valeur. Il nous semble essentiel, en ce moment, de répertorier et de faire connaître ces œuvres qui constituent la mémoire collective vivante de la francophonie canadienne. À mesure que le temps passe, les productions se multiplient, et plus on attend, plus la tâche sera difficile. Il y a déjà risque que certaines œuvres disparaissent complètement. L'existence d'une médiathèque sensibiliserait l'ensemble des partenaires et du public à la sauvegarde du patrimoine audiovisuel. Les trente dernières années ont été riches en production artistique, et le gros de l'énergie institutionnelle et communautaire était tourné vers le développement et la production. Ce n'est pas encore dans nos mœurs de s'inquiéter de la sauvegarde des œuvres médiatiques professionnelles mais il nous semble que l'heure a sonné.

Les premières étapes

Ce document a été préparé grâce à la participation financière de l'AAAPNB, mais la préoccupation qui la sous-tend est le fait de l'ensemble des réalisateurs de la francophonie canadienne. D'ailleurs, en 2009 le FRIC avait inscrit le développement d'une médiathèque dans sa planification stratégique. Il faudra donc déterminer si les partenaires actuels sont prêts à développer un projet pancanadien, ou s'il faut limiter le travail à l'Acadie. Certaines questions doivent aussi être débattues et clarifiées entre les partenaires en place afin de consolider la vision et de préparer un calendrier d'échéances. Un peu en vrac, ces éléments sont:

- Est-ce qu'on y conserverait seulement les films terminés? Sous quel format? En numérique? Est-ce que le support est important, par exemple les films tournés en 16mm, est-ce important de conserver le format original ?

- Pour les autres « éléments » d'un film, comme dans le cas d'un documentaire, qu'est-ce qu'il advient des entrevues non utilisées dans le film? Les documents de recherche? Les affiches? Les scénarios?

- Évidemment, une question cruciale et particulièrement complexe est celle des droits d'auteurs. Cependant, il y a des solutions, et des mécanismes déjà en place dont s'inspirer. Ainsi, la cinémathèque de Belgique a une approche intéressante concernant les droits d'auteurs. Vous trouverez en annexe, des renseignements sur la cinémathèque de Belgique, celle de Bretagne ainsi que la Cinémathèque québécoise. Dans certains dossiers, ces agences de sauvegarde des arts médiatiques ont des approches différentes, mais en général, leurs missions sont semblables. Par ailleurs, il existe un autre organisme canadien, un peu plus modeste, soit la Cinémathèque du Pacifique. Cette cinémathèque a une collection de films de la Côte Ouest, une autre de films canadiens et une autre de l'Office national du film du Canada.

- Sans doute que la première étape serait de faire un inventaire complet des productions audiovisuelles de la francophonie canadienne. En réalisant cet inventaire, on pourrait aussi s'informer comment sont conservées les œuvres qui ont un certain âge et aussi connaître les intentions des propriétaires des droits d'auteur sur un éventuel organisme comme une cinémathèque ou une médiathèque. Ce travail de recensement pourrait-il faire l'objet d'un travail de stagiaire archiviste par exemple, et se trouver sous la gouverne du Centre d'études acadiennes, dans un premier temps? Tout en s'assurant que les autres éléments de la mise en place d'une média- ou cinéma-thèque sont poursuivis en parallèle par l'ensemble des partenaires?

- Doit-on songer à créer de toute pièce une cinémathèque ou médiathèque? En s'entendant que toute cinéma- ou média-thèque digne de ce nom couvre 4 volets dans sa mission : la collecte, la restauration, la conservation et la diffusion. Une médiathèque franco-canadienne serait le projet qui assurerait probablement la plus grande autonomie d'action. Bien entendu, un tel organisme pourrait avoir à ses débuts un mandat plus restreint comme la collecte et la conservation des œuvres.

- Vaudrait-il mieux considérer l'option de confier l'ensemble du projet à une institution ayant déjà des assises solides : comme le CEAAC ou le Musée du Nouveau-Brunswick? Ces organismes n'ont pas nécessairement de compétence de première ligne dans le domaine audiovisuel, mais ils ont une expertise certaine dans le domaine de l'archivage et ils sont déjà en place et reconnus par les gouvernements. Le Festival international du cinéma francophone en Acadie pourrait par ailleurs se charger du volet *mise en valeur et diffusion*. Mais alors, il faudrait tout de même envisager une sorte d'organisme parapluie assurant la liaison entre ces deux volets et le suivi à long terme.

- Si le projet est envisagé pour l'ensemble de la francophonie canadienne, on pourrait aussi songer s'associer avec la Cinémathèque du Pacifique, au Tiff pour l'Ontario On peut aussi réfléchir à la possibilité de s'associer à la Cinémathèque québécoise. Cette dernière a l'expertise et la reconnaissance des différents paliers gouvernementaux, de plus, son fonctionnement est largement en français. La Cinémathèque serait peut-être intéressée à créer une collection de la francophonie canadienne? La communauté pourrait s'impliquer de près dans la création de cette collection afin qu'elle corresponde à nos besoins. Ce serait une façon de nous assurer que nous ne serions pas perdus dans l'immensité du paysage cinématographique canadien.

- Si les partenaires autour de la table en ce moment décident d'orienter le projet vers une préservation et un valorisation pour toute la création franco-canadienne, il deviendra alors impératif, dans des délais rapides, que des organismes nationaux s'engagent fermement dans la mise en œuvre du projet et y délèguent des ressources actives. Nous pensons pour le moment au FRIC et à l'Alliance des producteurs francophones du Canada. Mais nous aurions aussi besoin de partenaires en archivages et à ce que nous sachions, à part les grandes institutions que sont les Archives nationales du Canada, ou le Musée canadien des civilisations, il n'y a pas d'organismes nationaux dont le mandat couvre l'ensemble de la francophonie canadienne. Un partenaire qui pourrait être intéressant cependant est le Centre de recherches en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa. Malheureusement, nous ne connaissons pas d'équivalent pour l'Ouest.

Quelle que soit l'option retenue, il est impératif de se mettre à l'œuvre et de se faire un plan de travail dans les mois qui viennent. Les changements sont extrêmement rapides dans les technologies et avec l'augmentation de la production des œuvres audiovisuelles, le risque de perdre des œuvres augmente. De plus, il est clair que ce projet en est un de longue haleine, et qu'un financement éventuel sera sans doute ardu et nécessitera de nombreux partenaires et un travail de fond. Mais les items et les questions énumérés ci-dessus constituent une première feuille de route et devraient orienter les prochaines rencontres.

Pour l'instant, les partenaires qui se sont réunis une fois sont :

- Association des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB),
- Front des réalisateurs indépendants du Canada (FRIC),
- Association des producteurs francophone du Canada (APFC), (à confirmer)
- Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson (CEAAC),
- Ministère du Mieux-être, de la Culture et des Sports du Nouveau-Brunswick,
- Office national du film du Canada, studio Acadie (ONF),
- Film Zone.

Nota Bene

Dans l'optique d'un projet uniquement Acadie, il est impératif de joindre au comité de réflexion une personne de la Société Radio-Canada (Acadie) et de l'APFC (ou à tout le moins un représentant des producteurs francophones pour le N-B).

Si le projet se veut national, comme nous le disions plus haut, le FRIC et l'APFC devraient sans doute en devenir les porteurs. Et il faudrait alors consulter le CAC, le CAO, et le Ministère Patrimoine Canada.

Exemples de cinémathèque dans le monde

La Cinémathèque québécoise

Sa mission est de collectionner, conserver, documenter et interpréter le patrimoine audiovisuel mondial pour le mettre en valeur à des fins culturelles et éducatives. L'expertise de la Cinémathèque québécoise est universellement reconnue dans le domaine de la conservation et de la diffusion du patrimoine audiovisuel d'ici et d'ailleurs.

Elle a réuni des collections de toutes natures qui se déploient principalement dans le cadre de la programmation de la Cinémathèque. On trouve donc plus de 40 000 films et vidéos internationaux de toutes les époques, 30 000 émissions de télévision, 28 000 affiches, 600 000 photos, 2 000 appareils anciens, 15 000 scénarios et documents de production, 45 000 livres, 3 000 titres de revue et des milliers de dossiers sur les sujets les plus variés ainsi que des artefacts, des éléments de décors et des costumes qui alimentent tour à tour les différents sujets traités dans nos programmes publics.

Une grande part de ces collections est préservée dans le Centre de conservation de la Cinémathèque, situé à Boucherville. Doté d'équipements techniques perfectionnés, l'humidité et la température y sont strictement contrôlées, ce qui leur assure une longévité optimale. En janvier 2006, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a confié à la Cinémathèque le mandat de coordonner le dépôt légal du film au Québec et de conserver les œuvres soumises à cette loi.

La collection afférente aux films (affiches, photographies, scénarios, scénarimages, documents de production) et la collection de documentation (livres, revues, magazines, coupures de presse et documents variés) sont, pour leur part, conservées à Montréal. En plus de sa mission de conservation, la Cinémathèque s'impose comme un espace de rencontre entre professionnels et passionnés du 7^e art.

Historique

Fondée par un groupe de cinéastes passionnés, sous l'initiative du réalisateur Guy-L. Côté, la Cinémathèque canadienne voit le jour en 1963. Cinéaste, cinéphile et amateur de livre, Côté reconnaissait l'importance de la documentation cinématographique comme mémoire du cinéma et il a constitué, au cours de sa vie, une collection qui est devenue le fondement du Centre de documentation de la Cinémathèque, aujourd'hui connu sous le nom de la Médiathèque Guy-L.-Côté.

En 1966, la Cinémathèque devient membre de la Fédération internationale des archives du film, un réseau professionnel qui lui donne accès à une quantité inestimable de films et de documents, et à une expertise de pointe dans les domaines de la conservation, de la documentation, de la restauration et de la diffusion. La Cinémathèque est la seule institution canadienne reconnue par cette prestigieuse organisation. La Cinémathèque canadienne est rebaptisée en 1971 sous le nom de Cinémathèque québécoise.

Bien qu'au fil de son histoire, la Cinémathèque ait connu de grands changements, résultant notamment de la rapide évolution technologique et des enjeux encourus, une certitude demeure : depuis ses débuts, la Cinémathèque est un important lieu du savoir, une mine d'or pour les étudiants, les professeurs, les chercheurs, les journalistes, les professionnels du milieu audiovisuel, mais aussi pour le grand public.

Membre Régulier

L'adhésion au Membership régulier de la Cinémathèque québécoise est offerte à 100 \$ et elle est renouvelable le 1^{er} janvier de chaque année.

Membre institutionnel

La carte annuelle de membre institutionnel se détaille à 500\$ et elle est renouvelable le 1^{er} janvier de chaque année. Tout organisme, association ou établissement de l'industrie du cinéma, de la télévision ou des nouveaux médias peut devenir membre, et à ce titre devra identifier une personne pour le représenter lors de l'assemblée générale annuelle de la Cinémathèque québécoise. Cette personne pourra soumettre sa candidature à l'élection au conseil d'administration de la Cinémathèque québécoise.

Les membres ont certains privilèges comme accès illimité à la programmation régulière; droit de vote à l'assemblée générale annuelle; droit de se présenter pour siéger sur le conseil d'administration; réception par courrier du dépliant de la programmation; invitation à certains événements VIP et à différents rabais dans des commerces et des institutions.

<http://www.cinematheque.qc.ca/fr/cinematheque/mission>

La Cinémathèque royale de Belgique

Fondée en 1938, elle a pour objet : de constituer et conserver une collection de films possédant un intérêt esthétique, technique et historique permanent, de réunir une documentation la plus large possible ayant trait à l'art cinématographique et d'assurer, dans un but d'intérêt esthétique et scientifique, la consultation de ces films et documents. La Cinémathèque a le statut d'établissement d'utilité publique. C'est un organisme bi-culturel subventionné par le gouvernement fédéral et s'adresse aux communautés linguistiques francophone et néerlandophone.

Missions : La Cinémathèque donne priorité absolue aux travaux élémentaires liés à la conservation des collections acquises : magasinage, pré-inventaire sur la nature et l'état physique des films, métrage, classement physique, tirage des contretypes de préservation et de positifs de projection, construction, aménagement, climatisation et entretien des dépôts.

Problèmes liés à la conservation

Le nitrate : La majorité des films réalisés jusqu'en 1951 ont été fabriqués sur une pellicule à base de nitrate, extrêmement inflammable. À cause du risque qu'ils présentent, ces films sont entreposés séparément. La Cinémathèque a terminé le transfert de ces films sur pellicule de sécurité. **La couleur :** Pour éviter la dépigmentation des films couleurs, ceux-ci doivent être conservés dans des chambres froides. **Le syndrome du vinaigre :** À partir des années 1950, la pellicule nitrate est abandonnée au profit de la pellicule acétate, nettement moins inflammable. Quelques décennies plus tard, les conservateurs constatent avec horreur que l'acétate se décompose, en dégageant une odeur de vinaigre. La seule solution pour sauver un film est alors d'en tirer une copie.

Les supports d'avenir : Plus de cent ans après l'invention du cinéma, il apparaît que la conservation et la sauvegarde des films passera par leur numérisation. Plusieurs problèmes se posent encore avant d'y recourir effectivement : le coût reste exorbitant, la longévité des films numérisés n'est pas connue, les normes techniques restent à harmoniser, la question des droits d'auteur doit être réglée.

Restaurer : Dans le cas où la Cinémathèque possède plusieurs copies d'un même film, un travail de comparaison et de réfection (décollage, nettoyage, dérayage, réparations des perforations, etc.) doit être entrepris pour reconstituer une copie d'archive aussi fidèle que possible à l'œuvre originale. Certains films - principalement parmi les muets - parviennent à la Cinémathèque sous une forme lacunaire ou problématique (sans titre original, sans générique, dans un état précaire). Dans ce cas il faut identifier le film, restituer son origine, son métrage original, ses intertitres etc. La reconstitution d'un film peut nécessiter de rassembler des matériels éparpillés à travers le monde et d'effectuer des recherches dans des fonds de documentation filmographique. La Cinémathèque possède son propre laboratoire où sont effectués les travaux de restauration (du moins pour les films noir et blanc), y compris le tirage de copies. Priorité est donnée à la restauration du patrimoine cinématographique belge.

Montrer : Entrée de la salle de projection des films sonores. Toute projection expose un film à la friction mécanique d'une machine et risque de l'endommager ou de le détruire. Idéalement, les films ne peuvent être projetés avant qu'une matrice négative en soit réalisée qui en permettrait la reproduction en cas d'accident. La Cinémathèque a pu protéger une part importante de ses collections rendant ainsi possible la projection des films.

Le plus souvent, la Cinémathèque est dépositaire des films sans posséder les droits de représentation qui y sont attachés. Il serait absurde de conserver une collection de films qui ne peut être montrée. Grâce à ses bons rapports avec l'industrie du cinéma, la Cinémathèque a obtenu le droit de projeter les films dans des contextes non commerciaux : culturel, pédagogique, scientifique.

<http://www.cinematek.be/?node=170>

La Cinémathèque de Bretagne

Elle compte actuellement 1400 déposants qui ont contribué à faire de notre fonds amateur le plus important en France (22 500 films, 618 appareils, des affiches originales).

Nos déposants sont :

- Des centaines de familles, des cinéastes amateurs et/ou membres de caméra-club.
- Des cinéastes professionnels.
- Les Mairies de Brest, Lorient, Pontivy, La Baule...
- Des Organismes publics : Ministère de l'Équipement, C.C.I. Morbihan, Comité Régional du tourisme...
- Des Conseils Paroissiaux : Guilvinec, Douarnenez...
- Des Associations : Patronages Laïques, Institut Culturel de Bretagne...

Il se cache encore des bobines dans les caves, greniers et vieilles armoires... Nous faisons appel à tous pour nous aider à retrouver les vieux films et continuer de les conserver.

Pourquoi déposer? Déposer, c'est contribuer à la création d'une mémoire collective audiovisuelle de Bretagne. Les films sont un étonnant témoignage de notre culture et de notre histoire. Déposer, c'est sauver nos films pendant qu'il en est encore temps ! Les films sont menacés par un processus inexorable de destruction ou de détérioration s'ils ne sont pas correctement conservés. Les personnes ayant déposé des films en reçoivent gratuitement une copie DVD sauf s'il s'agit de films professionnels édités (Charlots, Actualités Pathé ou Gaumont...), s'ils ne sont pas techniquement utilisables ou s'ils n'ont pas d'intérêt patrimonial.

Comment déposer? Il faut prendre contact avec nos services. La Cinémathèque de Bretagne est présente en Finistère, en Ille-et-Vilaine et en Loire-Atlantique. Le dépôt sera formalisé par un contrat établissant une liste précise des éléments confiés.

Et si vous donniez vos films, affiches, documents ou vos matériels de cinéma? Pour les personnes souhaitant œuvrer concrètement et définitivement pour la création d'un fonds d'archives cinématographiques et audiovisuelles régionales au sein de la Cinémathèque de Bretagne, il est possible de donner ses films ou ses matériels au lieu de les déposer. Un acte de donation est alors signé. La loi Aillagon de 2003 autorise la Cinémathèque à recevoir des dons en nature ou en espèce. Les donateurs (particuliers et entreprises) bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 60% de la valeur du don.

Et les vidéos? La Cinémathèque de Bretagne rassemble les réalisations audiovisuelles en vidéo sur supports professionnels sans garantie de conservation compte tenu de la fragilité des supports magnétiques. Les vidéos sont transférées sur un support numérique récent pour assurer la pérennité des œuvres.

Quels sont vos droits en devenant déposant? En déposant, vous devenez membre de l'association Cinémathèque de Bretagne. Vous faites partie du collège déposant et vous

pouvez, si vous le souhaitez, participer aux activités de l'association en tant que bénévole ou collaborer aux travaux d'enrichissement documentaire du fonds.

Trois fois par an, vous recevez le journal de la cinémathèque, Fil à Fil. Chaque année, vous êtes invité à l'assemblée générale ordinaire de l'association en tant que membre de l'association au collège des déposants. Le compte-rendu annuel d'activité vous est expédié sur demande. Le contrat de dépôt permet la transmission des droits à une personne de confiance en cas de décès.

Missions : Collecte; Restauration; Conservation; Diffusion

Moyens : Fonds : 22 800 films, vidéos et bandes son (accessibles sur adhésion); 1 400 déposants; 618 appareils de cinéma; 4 500 photogrammes et photographies numériques (accessibles sur adhésion); 3 521 revues sur le cinéma; 533 livres

Services proposés : Recherche sur la base de données en ligne ou sur place; Consultation d'archives numérisées en ligne; Consultation de la photothèque en ligne ou sur place; Accès libre à la documentation papier; Prêt de cassettes à domicile; Aide à la recherche.

HISTORIQUE : Association loi 1901 créée en 1986, la Cinémathèque de Bretagne effectue une mission de service public : la conservation et la diffusion du patrimoine audiovisuel. Cette mission s'effectue dans un souci de partage de la culture régionale et non dans une logique commerciale. La Cinémathèque de Bretagne est soutenue par le Conseil Régional de Bretagne, les Conseils Généraux du Finistère, de Loire-Atlantique, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, la Ville de Brest (Brest Métropole Océane), et Rennes Métropole.

ADHESION : Cette adhésion permet de recevoir toutes les informations concernant la Cinémathèque (diffusions, événements, etc.) par mail ou courrier. Elle donne également accès au visionnage gratuit de 10 films sur support VHS ou DVD dans les locaux de la Cinémathèque de Bretagne (à Brest, Rennes ou Nantes). De plus, cette adhésion donne accès à l'espace Adhérents de notre site internet et vous permet de consulter la base documentaire, la photothèque et de visionner les films disponibles en ligne.

TARIFS ANNUELS : étudiant (12 €); particulier (22 €); organisme (association, collectivité) (50 €). Pour adhérer, rien de plus simple, remplissez le formulaire d'inscription et validez le, votre demande d'inscription nous est transmise automatiquement. Il ne vous reste qu'à imprimer ce formulaire et nous l'envoyer par courrier accompagné d'un chèque de 22 Euros. Dès réception, nous activerons votre accès à l'espace Adhérents et nous vous enverrons votre carte d'adhérent par voie postale. Remplir le formulaire d'inscription.

ABONNEMENT ESPACE PROFESSIONNEL : Programmateurs, réalisateur, producteurs, documentalistes audiovisuels. Cet espace est celui des professionnels de l'audiovisuel. Cet espace vous permet d'effectuer des recherches sur la base

documentaire, sur la photothèque, et de visionner des films en ligne. En contact direct avec le service Diffusion culturelle ou le service vente d'images, cet espace vous aidera à réaliser vos projets audiovisuels.

ABONNEMENT ESPACE MEDIATHEQUE : À destination des bibliothèques et médiathèques, mais aussi des écoles, collèges, lycées et universités, cet espace vous permet d'effectuer des recherches sur la base documentaire, sur la photothèque et de visionner des films en ligne. De plus, la rubrique Programme vous propose quatre films renouvelés tous les deux mois visionnables en plein écran.

Depuis plus de 100 ans... La Bretagne et le cinéma, c'est quelques 250 œuvres de fiction tournées en Bretagne pendant ce premier siècle du cinéma. André Antoine, Marcel L'Herbier, Henry Diamant-Berger, Jean Epstein, Jean Grémillon, Claude Chabrol, Raoul Walsh, Christian-Jaque, Richard Fleischer, Iradj Azimi, Roman Polanski, René Vautier, Jean Becker et bien d'autres sont venus et revenus pour le paysage, la lumière, les décors, l'imaginaire de notre région. Ces films peuvent être regroupés selon différents thèmes d'inspiration, reflets de leur époque de tournage ou de sensibilités différentes. Des thèmes oniriques : la Bretagne mystérieuse, La Bretagne des châteaux, la Bretagne Balnéaire. Des thèmes de réflexion : La Bretagne historique, La Bretagne en lutte, des «bécassineries».

Depuis les années 80, la Bretagne reste une source d'inspiration pour les cinéastes et représente aussi un terrain vivace de jeunes réalisateurs qui ont fait leurs premières armes dans le domaine du court métrage et du documentaire. Cette exposition a été réalisée en 1995 à l'occasion du premier siècle du cinéma, par les organismes suivants : ARC, Cinémathèque de Bretagne, Côte Ouest et Daoulagad Breizh. Elle a été remise à jour en 2005 pour l'ouverture du nouveau site Internet de la Cinémathèque de Bretagne.

La Cinémathèque de Bretagne a engagé tous les efforts nécessaires au respect des droits de propriété intellectuelle des œuvres qui figurent sur ce site. Néanmoins, les recherches engagées ne permettent pas toujours d'obtenir l'autorisation des ayants droit de représenter ou de reproduire les œuvres protégées.

<http://www.cinematheque-bretagne.fr/Accueil-257-0-0-0.html>

<http://www.cinematheque-bretagne.fr/Liens-403-0-0-0.html>

La Cinémathèque du Pacifique

<http://www.cinematheque.bc.ca/about/mandate>